

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE 2021

**DEL-2021-152**

L'An deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à 10 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 3/9/2021, s'est réuni à la 'Ferme de Gy' à GIEZ, sous la présidence de Monsieur Alain PERRET, doyen d'âge.

### **Etaient présents :**

Mmes BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, MUGNIER, PARIS, TARAGON.  
MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CARTIER, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GILLET, GONDA, HACQUIN, JACQUES, LARCHER, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRET, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SADDIER, SIBILLE, STEYER, VITTOZ.

### **Suppléants :**

Mme MAURIS (suppléance de M. RUBIN).  
MM. GAILLARD (suppléance de M. BARTHALAIS), VUILLERMOZ (suppléance de M. GILBERT).

### **Avaient donné pouvoir :**

Mmes BILLOT, LAFARIE.  
MM. BLOUIN, CALONE, CAVAREC, CHENEVAL P, GENOUD, GYSELINCK, JOURNE, MATHIAN, ROSSINELLI, VILLARD.

### **Etaient absents ou excusés :**

Mme MERMIER.  
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BURNET, CHARRAT, DEFAGO, GILET, HAVEL, HERBRON, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, MODURIER, PEROU, THOUVENIN, TOURNIER, TRUFFET.

### **Assistaient également à la réunion :**

Mmes CARRERA, PERRILLAT,  
MM. BAILLY, LOUVEAU, SCOTTON : du SYANE

**Membres en exercice : 83**

**Présents : 55**

**Représentés par mandat : 12**

---

### **Objet : ELECTION DU PRESIDENT**

#### **Exposé du Président,**

Conformément à l'article 7.1 des statuts du SYANE, le Comité est appelé à élire le Président du Syndicat.

Conformément aux articles L.5721.1 et L.5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le doyen d'âge assure les fonctions de Président, à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, le Président de séance propose de procéder à l'élection du Président du SYANE.

Le Président de séance invite les deux benjamins de l'assemblée à le rejoindre et propose au Comité de les désigner comme scrutateurs de l'élection.

Il présente la procédure de déroulement de cette élection :

- L'élection du Président a lieu au sein du Comité, par l'ensemble de ses membres présents ou représentés.
- Conformément à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui rend les dispositions relatives au Maire et aux adjoints applicables au Président et aux membres du Bureau, l'élection des membres du Bureau et du Président intervient au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, à la majorité relative au troisième tour.
- Après appel à candidatures, le Président de séance engage l'élection en appelant les délégués à voter à tour de rôle.
- Les scrutateurs dépouillent les votes et prennent note des résultats avec le Président et le Secrétaire de séance.
- Le Président de séance annonce le résultat du vote.

Cette présentation faite, le Président de séance engage la procédure d'élection du Président du SYANE.

Il fait un appel à candidatures, parmi les délégués titulaires élus au Comité Syndical présents, pour l'élection à la fonction de Président du SYANE.

**Les émargements et le nombre de bulletins trouvés dans l'urne s'établissent à 67.**

**Après vote des délégués, Monsieur Joël BAUD-GRASSET est élu Président du SYANE, avec 61 voix.**

**Est joint à la présente un spécimen de signature du Président du SYANE, Monsieur Joël BAUD-GRASSET.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES A NUMERIQUE

**ANNEXE A LA DELIBERATION**

**SPECIMEN DE SIGNATURE**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, centered on the page.

**Monsieur Joël BAUD-GRASSET  
Président du SYANE**